

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Laura Strulovici
Date de la convocation des conseillers	21 mai 2025
Date de l'affichage de la convocation	21 mai 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET Madame Christelle RODRIGUES, Dominique DÉI-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERÉ (**arrivé à 19 h 10**) Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERÉ

ABSENTES EXCUSÉES :

Madame Nadia GHARNIT
Madame Emma ABREU
Madame Danièle KAMENI

OBJET : Approbation du protocole de démolition du mur mitoyen entre la Ville de Villeparisis, VALOPHIS – La Chaumière Île-de-France et PLURIAL NOVILIA

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le protocole de démolition établi entre la Ville de Villeparisis, la société VALOPHIS – La Chaumière Île-de-France et la société PLURIAL NOVILIA ;

Vu le projet de démolition initié par VALOPHIS – La Chaumière Île-de-France en vue de permettre la réalisation d'une opération de construction de logements sociaux ;

Considérant que ce mur est reconnu comme mitoyen entre les entités ;

Considérant que la démolition du mur et la reconstruction d'une clôture sur la limite séparative sont nécessaires à la bonne réalisation du projet et font l'objet d'un accord amiable ;

Considérant que VALOPHIS – La Chaumière Île-de-France se propose de prendre à sa charge la reconstruction du mur mitoyen ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole;

Entendu l'exposé de Madame Laurence Grossi, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux actions sociales,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE les termes du protocole de démolition du mur mitoyen conclu entre la Ville de Villeparisis, VALOPHIS – La Chaumière Île-de-France et PLURIAL NOVILIA.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole susmentionné ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Article 3 :

DIT que les dépenses ou recettes éventuelles liées à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

32 votants dont 6 pouvoirs

26 pour dont 4 pouvoirs

6 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Laura STRULOVICI Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250603-25_10831-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025